

# Formation de base sur les marchés publics

## Public cible

Toute personne intéressée à maîtriser la mise en place et au suivi complet des procédures de mise en concurrence et d'attribution des marchés publics, que cela soit en tant qu'élu(e) politique, directeur(-trice), chef(fe) de service, chef(fe) de projet, acheteur(-euse), juriste ou mandataire représentant(e) d'une autorité adjudicatrice assujettie à l'AIMP 2019 ou à la LMP 2019.

## Durée : 3 jours

3 x 1 jour, à raison d'un jour par semaine, de 8h30 à 16h30 (pause de 60' à midi).

## Contenu

### 0 Introduction :

Accueil et présentations – Programme, objectifs et introduction.

### 1 Bases juridiques :

Bases légales et nouveautés de l'AIMP 2019 et de la LMP 2019 – Définition – Principes de base de l'ouverture des marchés – Motifs d'exemption – Clauses d'exception – Partenariats particuliers (In-house / In-State) – Types de procédures – Types de budgets – Valeurs-seuils – Clause des minimis – Division du marché et lots – Délais – Publications – Langues.

### 2 Préparation de la procédure :

Rôle de l'organisateur – Équipe de projet et répartition des responsabilités – Séance « kick-off » – Maturité du marché – Processus et déroulement des différents types de procédure – Guide romand des marchés publics – Questions préliminaires – Principes de mise en concurrence – Durée et planification des procédures – Problématique de la pré-implication.

### 3 Guide romand et SIMAP.CH :

Présentation des outils.

### 4 Procédures d'appel d'offres (avec exercice) :

Documents de l'appel d'offres – Cahier des charges – Conditions de participation – Critères d'aptitude et/ou de sélection – Critères d'adjudication – Critères discriminatoires – Critères particuliers en lien avec le développement durable – Pondération des critères – Contenu de l'appel d'offres.

### 5 Procédures de concours :

Concours d'idées – Concours de projets – Concours d'étude et réalisation – Mandats d'étude parallèles – Déroulement du jugement – Documents de concours.

### 6 Évaluation et adjudication :

Recommandations préliminaires – Ouverture des offres et analyse de leur recevabilité – Motifs d'exclusion – Comité d'évaluation – Méthodes d'évaluation et de notation – Auditions – Analyse multicritères et traçabilité des décisions – Rapport d'adjudication – Notification des décisions – Révocation d'une décision – Voies de recours et traitement par les tribunaux.

### 7 Conclusion :

Rappel des recommandations essentielles – Réponses sur des cas particuliers et des projets / marchés spécifiques en lien avec la jurisprudence récente – Questionnaire final – Appréciation du cours par les participants – Remise de l'attestation.

## Dates et lieux

Les cours ont lieu les:

**A – 6, 13 et 20 mars 2025 à Lausanne**

**B – 5, 12 et 19 juin 2025 à Lausanne**

**B – 11, 18 et 25 septembre 2025 à Lausanne**

**C – 6, 13 et 20 novembre 2025 à Lausanne**

## Responsable de la formation

Patrick Vallat, architecte HES et économiste d'entreprise EIL, ancien délégué cantonal aux marchés publics et directeur général des bâtiments (GE), lauréat du Prix de l'excellence publique 2006 pour l'élaboration du Guide romand et du Prix du service public 2001 pour la création et la mise en place du site Internet SIMAP.CH. Fondateur et directeur depuis 2007 de la société Vallat Partenaires SA, consultante en gestion de projets et en marchés publics.

## Nombre de participants

12 personnes au minimum, 24 personnes au maximum (la date du paiement de la finance de participation fait foi). En cas de surnombre, la priorité sera donnée aux premiers inscrits et aux représentants des entités publiques assujetties à la législation sur les marchés publics.

## Documentation

Chaque participant reçoit une documentation et une clé USB contenant les textes législatifs. Des exemplaires du Guide romand des marchés publics seront mis à disposition lors des exercices.

## Coût

Le coût de la formation s'élève à CHF 1'500.— TTC par participant. Ce montant comprend la préparation, les frais de l'intervenant, la documentation du cours, la salle de séminaire, les collations des pauses, ainsi que les repas et boissons de midi. Dès le 4<sup>ème</sup> participant d'une même entité, service ou entreprise, un rabais de 10% est accordé sur la facture totale, ceci pour autant que tous les participants participent à la même session de formation.

## Inscription et délais

Le bulletin d'inscription annexé doit être dûment complété et envoyé par courrier électronique. Le délai d'inscription est au plus tard deux semaines avant le début de la formation. Le délai de paiement est à 30 jours dès réception de la facture, mais au plus tard avant le début de la formation. L'annulation d'une inscription sera acceptée jusqu'à deux semaines avant la date du 1<sup>er</sup> jour de la formation. Passé ce délai, la facture ne sera pas annulée et la finance de participation restera due. Le suivi partiel de la formation n'exempt pas du paiement total de la finance de participation.

## Attestation

Le participant qui a suivi l'intégralité de la formation reçoit une attestation de suivi du cours signée par le responsable de la formation. En cas de participation partielle, seuls les modules suivis seront attestés.

# Bulletin d'inscription

(1 par participant)

A retourner par E-mail à :

Vallat Partenaires SA  
Monsieur Patrick Vallat

patrick.vallat@v-partenaires.ch

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Administration : \_\_\_\_\_

ou Entreprise : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

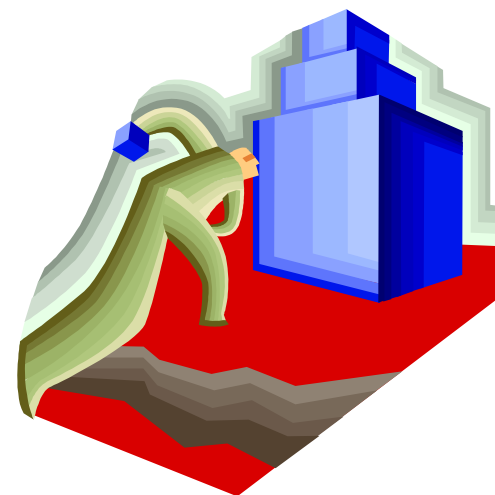
E-mail : \_\_\_\_\_

- Cours :
- A. 6, 13 mars et 20 mars 2025
  - B. 5, 12 et 19 juin 2025
  - C. 11, 18 et 25 septembre 2025
  - D. 6, 13 et 20 novembre 2025

Date : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

Les inscriptions seront prises en compte par ordre d'arrivée et confirmées par paiement.  
La facture est à payer dans les 30 jours, mais au plus tard avant le début de la formation.

# MARCHÉS PUBLICS 2025



FORMATION DE BASE SUR LES MARCHÉS  
PUBLICS DE TRAVAUX, SERVICES ET  
FOURNITURES SELON L'AIMP 2019, LA  
LOI FÉDÉRALE SUR LES MARCHÉS  
PUBLICS 2019 ET L'AMP-OMC 2012